

CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 30 juin 2022 à 20h15 à la Halle Polyvalente

Présidence de Bertrand Surdez, Président

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Adoption du dernier procès-verbal
3. Lettres et pétitions
4. Communications municipales
5. Comptes 2021
 - Présentation
 - Préavis-rapport 57-2022
 - Rapport de la commission de gestion
 - Décision
6. Crédit d'investissement :
Réfection du toit et changement des luminaires de la halle polyvalente
 - Présentation
 - Préavis-rapport 58-2022
 - Rapport de la commission des finances et de la commission technique
 - Décision
7. Renouvellement du bureau
8. Nomination des commissions de gestion et des finances
9. Nomination d'un(e) suppléant(e) pour l'Arpeje
10. Divers

Le Président ouvre la séance à 20h15 tout en rappelant aux conseillers de s'adresser au Président lors de prise de parole et de ne pas faire de débats des décisions communales sur les réseaux sociaux, les séances plénières sont organisées dans ce but. Le Président invite Brigitte Burri et Florian Mettraux à descendre en salle.

1. Appel

Présents : 25 membres

Excusés : Beck Pierre-Alain, Burnier Gurvan, Cyvoct Christelle, Dalla Zuanna Olivier, Dufour Isabelle, Etter Florian, Gianini Jean-Claude, Alexandre Grossu, Marc Reichenbach, Pascal Stauffer

Absent : -

Le Conseil peut siéger valablement

2. Adoption du dernier procès-verbal

Le Président annonce une modification de l'ordre du jour :

10. Nomination d'un délégué au conseil intercommunal du SDIS

11. Divers

L'Ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

Le PV du 12 mai 2022 est accepté à l'unanimité.

3. Lettres et pétitions

Aucune

4. Communications municipales

Bertrand Surdez, excuse Pierre Roth.



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 30 juin 2022 à 20h15 à la Halle Polyvalente

Richard Emmenegger

Administration, finances, environnement, sport et culture, sécurité publique

- **Nathalie Gattlen** (employée à l'administration du camping) et **Evan Reichenbach** (chef de la voirie) ont tous deux eu un entretien après leurs 3 mois d'essai, ils sont contents de leurs postes et vont poursuivre leurs activités au sein de la commune.
- Notre apprentie, **Anna Schwarzentrub** a réussi son CFC d'employée de commerce.
- Présentation de notre nouveau boursier, **M. Florian Mettraux**.

Christine Carrel

Bâtiments, police des constructions, urbanisme

- Des **luminaires LED** ont été installés sur le mat à la Halle Polyvalente
- La place d'affichage au **pilier public** a été refaite.

Jean-François Milliet

Travaux publics, domaines, voirie, épuration, eau potable, cours d'eau

- **Passage piéton** refait à la place de fête.
- La **place de parc de la Halle Polyvalente** est terminée et peut accueillir jusqu'à 54 voitures.
- Le **terrain d'entraînement de football** sera opérationnel au printemps 2023.
- Suite à l'accident survenu en mai devant la maison de commune, un **marquage au sol** a été fait.
- Un contact avec le voyer des routes a été pris concernant le **passage piéton vers la voirie**. Ce dernier n'y est pas favorable, car plus il y a de signalisation moins les usagers de la route y prêtent attention.

Jean-Luc Amiet

Tourisme, ports, camping, mobilité, églises

- Les **problèmes au parking du port** survenus ces derniers dimanches sont dus aux utilisateurs qui ont mouillés leurs tickets.
- Une **visite du port du village** a été faite et les besoins urgents listés.
- La **borne de recharge au camping** ne sera pas réalisée cette année car l'ampérage actuel est insuffisant.

Pierre Roth

Formation, jeunesse, affaires sociales

- *Excusé*

5. Comptes 2021

a. Présentation par Richard Emmenegger

Le total des charges s'élève à CHF 11'690'332.27 alors que celui des revenus est à CHF 11'709'523.16. Après divers amortissements et attributions à des fonds de réserve, l'excédent de revenus s'élève à CHF 19'190.89. L'état des dettes au 31.12.2021 est de CHF 9'399'100.00.

Questions des conseillers :

1. Administration

Aucune remarque

2. Finances

Roland Pfister : Pourquoi y a-t-il une différence de près de 2mio sur les charges de ce poste ? Brigitte Burri : Les amortissements (non budgétés) passent par ce poste, la péréquation également ainsi que les impôts qui sont estimés très prudemment. Roland Pfister : Cela veut dire que le budget a mal été estimé ? Brigitte Burri : Non, il y a eu une ristourne du canton de 500K, une restitution d'impôts de 100K et 400K d'amortissements non budgétés.

3. Domaine et bâtiments

Melinda Beck : Il n'y a aucune charge au poste 353.3147 « Protection contre l'érosion de la rive du lac du Camping alors que 81K ont été budgétés, est-ce que ces travaux ont été agendés ultérieurement ? Jean-Luc Amiet : En effet ces travaux ont été annulés en 2021, nous attendons de trouver la solution idéale pour cette réfection afin de commencer les travaux.

4. Travaux

Melinda Beck : Où passe la charge des déchets des poubelles publiques ? Brigitte Burri : Les campeurs et nuitées des bateaux paient 1.50 par personne et par nuit de taxe de séjour. Les piqueurs et autres visiteurs de passage ne paient aucune taxe, la charge va dans les charges de déchets. Melinda Beck : Serait-il possible d'utiliser une partie du revenu



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 30 juin 2022 à 20h15 à la Halle Polyvalente

des taxes de séjours pour compenser ce poste ? Brigitte Burri : Il n'y a pas de montant prévu d'utilisation de taxe de séjour pour ce poste.

5. Formation et jeunesse

Aucune remarque

6. Police

Aucune remarque

7. Sécurité sociale

Aucune remarque

8. Services industriels

Aucune remarque

Annelise Languetin : est-ce qu'une réfection de la chapelle de la tour est prévue ? Christine Carrel : Il y a beaucoup de travaux à faire dans chacun de nos bâtiments, des améliorations vont être faites dans la chapelle mais nous ne savons pas encore à quel moment.

Didier Gattlen : Sous quels critères sont attribués les fonds de réserve ? Est-ce possible de puiser dans ces fonds pour booster les travaux du camping qui en aurait bien besoin ? Brigitte Burri : 200K ont été attribués au camping et 200K au port en vue des gros travaux prévus. Il n'est pas possible de mixer les fonds, ce qui est prévu pour le camping reste pour le camping, etc. Si une bonne situation le permet, nous pourrions tout à fait booster le fonds de réserve du camping cette année. Richard Emmenegger précise qu'il y a eu des discussions au sein de la Municipalité quant à l'attribution de fonds à ces réserves qui sont pensés selon la situation financière et les travaux à venir.

b. Préavis 57-2022 remis avec les convocations.

c. Lecture du rapport de la commission de gestion (ci-après COGE) par Pascal Maeder. La COGE propose au Conseil d'accepter les comptes 2021 et d'en donner décharge à la Municipalité.

Points relevés :

- Mise en place du système informatique pour le bureau technique à améliorer au niveau communal en ligne
- Analyses plus poussées sur les dernières années lors de l'élaboration du budget pour éviter des surestimations.
- Espérance de la COGE que le projet de la STEP aille plus rapidement de l'avant afin de diminuer nos frais.
- Les prestations policières fournies ne sont pas en adéquation avec le montant payé.

d. Décision : Les comptes 2021 sont acceptés à l'unanimité.

6. Crédit d'investissement : Réfection du toit et changement des luminaires de la halle polyvalente :

a. Présentation par Christine Carrel avec photos des endroits endommagés sur le toit.

Marc Buthey : Est-il vraiment nécessaire de changer les luminaires maintenant sachant que de futurs travaux sont prévus ces prochaines années ? Christine Carrel, oui, nous y sommes tenus légalement pour 2023.

b. Préavis 58-2022 remis avec les convocations.

c. Lecture du rapport de la commission des finances (ci-après COFI) par Didier Gattlen. La COFI propose au Conseil d'accepter le crédit d'investissement tel que présenté dans le préavis 58-2022.

Lecture du rapport de la commission technique par Lionel Vassaux. La commission propose au Conseil d'accepter le crédit d'investissement tel que présenté dans le préavis 58-2022.

d. Décision : Le conseil accepte le préavis 58-2022 à l'unanimité.

Christine Carrel remercie les conseillers pour l'acceptation du crédit et précise qu'un certificat CECB+ sera établi prochainement afin de mettre en valeur les points à améliorer pour la Halle lors de la prochaine législature.



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 30 juin 2022 à 20h15 à la Halle Polyvalente

7. Renouvellement du bureau

a. **Nomination du Président** : Marc Buthey prend la présidence pour le vote. Bertrand Surdez se porte candidat et est élu tacitement selon l'art. 11 ch. 3 LC.

Nomination du 1^{er} vice-Président :

Marc Buthey ne se représente pas. Alain Bonny est proposé et accepte ce poste. Julien Fûri propose Hervé Zanini qui laisse la place à Alain Bonny. Alain Bonny est élu tacitement selon l'art. 11 ch. 3 LC

Nomination du 2^e vice-Président :

Pierre-Alain Beck, excusé, se porte candidat et est élu tacitement selon l'art. 11 ch. 3 LC.

Nomination des scrutateurs :

Annelise Languetin et Julien Fûri occupent actuellement ces postes et se représentent, ils sont élus tacitement selon l'art. 11 ch. 3 LC.

Nomination des scrutateurs suppléants :

Romain Salzmänn et Yannick Schafer occupent actuellement ces postes. Romain Salzmänn souhaite se retirer, Yannick Schafer reste candidat et Fabien Baumann se propose. Yannick Schafer et Fabien Baumann sont élus tacitement selon l'art. 11 ch. 3 LC.

8. Nomination de la commission de gestion :

Actuellement composée de Gurvan Burnier, Marc Buthey, Christelle Cyvoct, Nicolas Quirici, Lionel Vassaux.

Marc Buthey et Christelle Cyvoct se retirent. Pascal Maeder et Fabien Baumann se proposent.

La nouvelle COGE composée de Gurvan Burnier, Nicolas Quirici, Lionel Vassaux, Pascal Maeder et Fabien Baumann est acceptée à l'unanimité et les membres sont élus tacitement selon l'art. 11 ch. 3 LC.

Suppléants de la commission de gestion :

Actuellement composée de Pascal Maeder et Marc Reichenbach. Pascal Maeder étant élu membre, Grégory Cotting est proposé. Marc Reichenbach et Grégory Cotting se portent candidats et sont élus tacitement selon l'art. 11 ch. 3 LC.

Nomination de la commission des finances :

Actuellement composée de Cyril Beck, Olivier Dalla Zuanna, Didier Gattlen, Roland Pfister et Romain Salzmänn.

Olivier Dalla Zuanna ne se représente pas et Cyril Beck souhaite passer suppléant. Sylvain Baumann est proposé et Arnaud Heiniger se propose.

La nouvelle COFI composée de Didier Gattlen, Roland Pfister, Romain Salzmänn, Sylvain Baumann et Arnaud Heiniger est acceptée à l'unanimité et les membres sont élus tacitement selon l'art. 11 ch. 3 LC.

Nomination des suppléants de la commission des finances :

Actuellement composée de Arnaud Heiniger et Alexandre Mentha. Arnaud Heiniger passe membre et Cyril Beck se porte candidat. Les candidatures de Alexandre Mentha et Cyril Beck sont acceptées à l'unanimité et les membres sont élus tacitement selon l'art. 11 ch. 3 LC.

9. Nomination d'un(e) suppléant(e) pour l'Arpeje

Christelle Cyvoct étant démissionnaire, il faut un nouveau suppléant. Bertrand Surdez relève que l'annonce faite pour les suppléants lors du conseil du 9 décembre 2021 n'est pas valable pour l'Arpeje car ils ont un article dans leurs statuts prévoyant que le suppléant doit assister à la séance si l'un des délégué est absent.

Melinda Beck se porte candidate et est élue tacitement selon l'art. 11 ch. 3 LC.

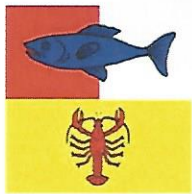
10. Nomination d'un délégué au conseil intercommunal du SDIS

Marc Reichenbach, faisant partie du corps des sapeurs-pompiers se porte candidat et est élu tacitement selon l'art. 11 ch. 3 LC.

11. Divers

Alain Bonny remercie la Municipalité pour son **rapport de gestion** 2021 qui est très bien fait et a été pratique pour la préparation de cette séance.

Nicolas Quirici informe que plusieurs citoyens ont annoncé que des **câbles électriques des bateaux du port** du camping trainent dans l'eau et que cela pourrait être dangereux. S'il est possible d'analyser la situation.



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 30 juin 2022 à 20h15 à la Halle Polyvalente

Annelise Languetin : Beaucoup de citoyens se plaignent du **chemin non éclairé au Chemin Pré-Champs** (devant l'entreprise Desales). Jean-François Milliet annonce qu'un projet de candélabres est en cours avec notre bureau d'architecte NPPR.

Annelise Languetin : Les citoyens se plaignent de l'**augmentation du tarif de la taxe des déchets** au kilo. Bertrand Surdez rappelle que ce tarif a été voté en décembre 2021 pour le budget 2022.

Olivier Schwarz : Est-ce que la Halle Polyvalente est la **salle officielle du Conseil** ? Bertrand Surdez : La salle officielle est la chapelle de la tour, nous sommes à la Halle depuis les mesures sanitaires liées au COVID. Richard Emmenegger relève que le fait de retourner à la Chapelle a été discuté mais la Halle est mieux pour une raison de place, d'acoustique et pour pouvoir profiter tous ensemble d'un apéritif après la séance. Tant que les conseillers ne demandent pas un retour à la Chapelle, nous continuerons à la Halle.

Didier Gattlen : Les **relents de la STEP** sont violents, y a-t-il une solution pour les éviter ? Jean-François Milliet va contacter Wamax et voir pourquoi il y a tant d'odeurs cet été.

Didier Gattlen : Au poste 430.314 il y a **6000.00 d'habitants professionnels pour la voirie**, c'est très bien, par contre est-il possible de veiller à ce que les employés les utilisent avant qu'il y ait un accident ? Jean-François Milliet en prend note.

Didier Gattlen : Actuellement en collaboration avec l'**office du tourisme** (ci-après OT) d'Avenches, est-ce que l'OT d'Estavayer-Payerne a été approché ? Jean-Luc Amiet : Une collaboration avec cet OT n'est pas exclue.

Romain Salzmann : Selon le rapport de gestion le **four banal** est opérationnel encore 5 ans. Est-ce que quelque chose sera prévu au budget à ce moment là afin de ne pas se retrouver avec une somme astronomique à payer d'un coup ? Christine Carrel, Sandoz a fait une offre de 50'000.00 pour la réfection, bien entendu, ce montant sera prévu au budget lorsqu'il sera temps de faire les travaux.

Pascal Maeder remercie la Municipalité, le bureau et les conseillers pour leur travail et leur investissement.

Bertrand Surdez donne lecture de la **réponse de la Municipalité au postulat d'Alexandre Mentha** du 12 mai 2022, postulat accepté depuis par l'Arpeje. (lettre annexée)

Sans remettre en cause l'**augmentation de la taxe des déchets** au poids, Melinda relève qu'au vu de cette augmentation le poste des revenus des taxes au budget 2022 a été fait très modestement sans compter que le tri est beaucoup plus strict et qu'il y aura donc beaucoup plus de déchets payants en 2022. Est-ce que la Municipalité prévoit de rebaisser cette taxe en cas d'éventuel excédent de revenu en 2022 ? Richard Emmenegger : En premier lieu l'excédent sera mis en réserve et si cela venait à perdurer, le prix de la taxe sera revu.

Richard Emmenegger annonce que MM Sylvain Baumann et Nicolas Quirici offrent une bière de leur production à la sortie.

Richard Emmenegger remercie **Brigitte Burri pour ses 35 années** en tant que boursière et fait une jolie rétrospective du travail accompli, de ses qualités et des 25 municipaux, 5 syndicats avec qui elle a travaillé ainsi que des 4 apprentis formés.

Le Président lève la séance à 21h53 et souhaite un bel été aux Conseillers et à la Municipalité.

Le Président

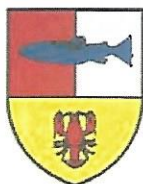
Bertrand Surdez



La Secrétaire

Melinda Beck

Annexe : Réponse de la Municipalité au postulat du 12 mai 2022



COMMUNE DE CUDREFIN

Grand'Rue 2
1588 Cudrefin

Grefte municipal
grefte@cudrefin.ch
Tél.: +41(0)26 677 90 10
commune@cudrefin.ch
www.cudrefin.ch

Monsieur
Bertrand Surdez
Président du Conseil communal
Chemin Derrière-les-Vignes 10a
1588 Cudrefin

Cudrefin, le 23 mai 2022

Conseil communal – séance du 12 mai 2022 – Postulat déposé par M. Alexandre Mentha

Monsieur le Président,

Lors de la séance du 12 mai 2022, le Conseil communal a adopté le postulat cité en titre. Or, selon la confirmation obtenue de la part de M. Olivier Piccard, Préfet du district de La Broye-Vully, cette adoption n'aurait pas dû être votée.

En effet, dans le cadre de la gestion communale et à l'instar des Communes d'Avenches, de Faoug et de Vully-les-Lacs, Cudrefin a délégué à l'association régionale pour l'enfance et la jeunesse (ARPEJE), toutes les tâches liées à l'accueil de jour des enfants domiciliés ou résidents sur le territoire des communes associées (article 2, chiffre 2 des statuts).

Ainsi, ce postulat aurait dû être déposé auprès du Conseil intercommunal de dite association en lieu et place de notre Conseil.

Par conséquent, la Municipalité vous informe qu'elle ne pourra pas donner de réponse au postulat en raison de la thématique soulevée (accueil de jour des enfants), qui ne relève plus de ses attributions du fait de la délégation octroyée à l'ARPEJE.

Nous vous prions de bien vouloir en informer les membres du Conseil et inviter les délégués de la commune de Cudrefin au Conseil intercommunal de l'ARPEJE à déposer ce postulat devant cette autorité. Des délégués d'autres communes peuvent bien entendu être associés à cette démarche.

A toutes fins utiles, nous rappelons que, conformément à l'article 114 LC, les dispositions concernant les communes sont applicables par analogie aux associations (il en va bien sûr de l'exercice du droit de proposition tel que le postulat).

En finalité, et dans l'hypothèse que le Conseil intercommunal de l'ARPEJE adopte le postulat, ce dernier serait transmis au Codir (organe exécutif) pour prise de position et rapport.

En vous remerciant de la suite que vous donnerez à la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations les meilleures.


AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic


R. Emmenegger



la secrétaire


A.-M. Lagger